



## *Le mot du Maire*

*Chers Amis,*

*Après un mois de juin et un début de mois de juillet pluvieux, nous sommes toujours dans l'attente d'un été digne de ce nom. Toutefois, c'est l'époque où beaucoup de nos compatriotes profitent des vacances pour voyager ou demeurer sur place, pour apprécier la quiétude de notre village.*

*Les travaux d'aménagement de la rue de Serzy et du parking de la place sont achevés. Ils ont duré plusieurs semaines et ont perturbé quelque peu les habitudes et trajets des utilisateurs de cette voirie. Nous les remercions de leur compréhension et de leur patience.*

*La révision du plan local d'Urbanisme avance et les ateliers se multiplient. Ils donnent lieu à des discussions parfois animées avec les représentants de l'état.*

*Comme la loi l'exigeait, le conseil a élaboré un agenda d'accessibilité pour les établissements recevant du public de la commune : le cimetière et l'église. Ce document décrit les investissements prévisionnels à engager pour les rendre accessibles aux handicapés.*

*Dans ce bulletin, vous pourrez lire le détail de la mise en place de la démarche citoyenne par le conseil. Cette opération implique différents référents du village, en lien avec la gendarmerie.*

*Dans le cadre de la compétence « assainissement non collectif », la communauté de communes a annoncé le début des contrôles des habitations de notre village.*

*Les premières communes contrôlées montrent un taux élevé d'installations non conformes.*

*Les effectifs de l'école intercommunale de Vandeuil sont en baisse et l'Inspectrice de l'Éducation Nationale souhaite une nouvelle organisation pour la rentrée 2017.*

*De nombreuses réunions se sont déjà déroulées pour la mise en place de la nouvelle communauté urbaine de Reims à laquelle nous appartiendrons le 1<sup>er</sup> janvier prochain.*

*A nouveau, je remercie les équipes qui œuvrent dans notre commune pour l'amélioration de la qualité de la vie à Vandeuil :*

- celle du fleurissement, qui veille à l'embellissement de notre environnement, grâce aux plantations et à l'organisation du marché aux fleurs,*
- celle autour de l'école intercommunale de Vandeuil, qui a proposé de nombreuses activités et animations périscolaires (festival autour du thème de l'eau, dans les trois villages concernés, carnaval à Vandeuil, et traditionnelle kermesse avec la remise des dictionnaires aux futurs collégiens.)*

*Si vous souhaitez plus de détails sur la vie du village, rendez-vous sur le site de notre commune : [www.vandeuil.fr](http://www.vandeuil.fr)*

*A tous, bonne fin de vacances et bonne reprise!*

*François Mourra*

# *Réunions*

---

*Conseil municipal*



# Réunions du conseil municipal

## (résumé)

### REUNION DU 27 JANVIER 2016

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, R. Lefort, J. Daemers, H.Fournaise, C. Gérard, E. Griffon, G.Novak,

**Excusés** : D. Mareigner, F. Servagnat

**Président** : F.Mourra, Maire

**Secrétaire** : E. Griffon

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

#### LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Le Maire expose qu'une recrudescence de cambriolages dans le secteur est actuellement constatée, en particulier dans les ateliers municipaux, où du matériel a été dérobé. Lors de la cérémonie des vœux du village, il avait invité le Major De Decker, commandant de la brigade de gendarmerie de Fismes à une réunion du conseil municipal pour parler de la sécurité dans le secteur. Aussi, il le remercie d'avoir répondu à cette invitation au cours de laquelle il pourra détailler les modalités de l'opération « Participation citoyenne ». Le Maire donne la parole au Major qui explicite au moyen du vidéo projecteur les détails de cette opération.

#### **Une démarche partenariale et solidaire**

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéo protection,...)

#### **En quoi consiste la démarche de participation citoyenne ?**

Plusieurs phases :

- Identifier les secteurs concernés.
- Susciter l'adhésion.
- Communiquer et propose l'installation d'une

signalétique dissuasive.

- Renforcer la vigilance, sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie.
- Entretien du lien en procédant à des bilans réguliers.

#### **Le rôle de chacun :**

##### *Le Maire*

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

##### *Les Résidents*

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance, au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

##### *La Gendarmerie*

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

En conclusion, le Major explique que cette démarche est volontaire et que la décision d'y adhérer appartient au conseil municipal.

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide d'adhérer à cette opération et charge le Maire de la mettre en œuvre, en liaison avec le Major.

#### **STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FISMES ARDRE ET VESLE**

Le Maire rappelle qu'à la suite de la fusion des deux communautés de communes, les compétences facultatives ont été transférées avec la possibilité pour la nouvelle assemblée délibérante de décider du devenir de ces compétences jusqu'à 2 ans après fusion. Il rappelle que l'arrêté de fusion cumulait les compétences des deux EPCI, entraînant de fait des redondances et qu'il est nécessaire de disposer de

statuts clairs et précis.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les statuts de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle et autorise Le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

#### **REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF**

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015. Il donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

A titre indicatif, Le Maire indique de la longueur de la canalisation concernée est de 404 m.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

#### **CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Le Maire indique qu'il a consulté le CAT de Jonchery sur Vesle (« La Joncquière ») pour le contrat 2016 d'entretien des espaces verts selon le cahier des charges défini antérieurement. A titre indicatif, le Maire donne les montants des contrats précédents:

<b>Année</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Montant TTC</b>
2012-2013	EDIVERT	3 137,10 €
2014	LA JONCQUIERE	2 692,50 €
2015	LA JONCQUIERE	2 780,00 €
2016	LA JONCQUIERE	2 835,60 €

Le conseil décide de retenir cette proposition du CAT (« La Joncquière ») pour un montant de 2 835 € TTC pour l'année 2016.

#### **HEURES COMPLEMENTAIRES**

Le Maire rappelle que la rédaction du document unique préconise des formations pour les salariés de la commune.

L'un des salariés doit effectuer une formation le lundi 1er février à la CCFAV sur l'utilisation des extincteurs. Cette formation a lieu en dehors de ses heures de travail et durera une matinée.

Aussi, pour compenser cette perte d'heures, Le Maire propose de lui compter 3 heures complémentaires sur son salaire de février 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord à cette décision.

#### **FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le Maire expose que dans le cadre de la formation qu'ils sont amenés à suivre les agents communaux se déplacent sur les lieux avec leur voiture personnelle et qu'il convient de leur rembourser leurs frais de déplacement en fonction des barèmes en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord à cette décision.

#### **REUNION DU 19 FEVRIER 2016**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, R. Lefort, H.Fournaise, C. Gérard, D. Mareigner, G.Novak,

**Excusés** : J. Daemers, E. Griffon, F. Servagnat

**Président** : F. Mourra, Maire

**Secrétaire**: H. Fournaise

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

#### **DIAGNOSTIC DES VOIRIES COMMUNALES**

Le Maire accueille Monsieur Stéphane Lanthier, de l'entreprise CEREG. Il rappelle que le conseil a demandé l'entreprise CEREG d'effectuer un diagnostic des voiries de la commune, afin de disposer d'un document de réflexion permettant de définir les priorités des travaux à effectuer dans le village.

L'objectif de la mission est d'établir un état des lieux des voiries existantes, de définir les aménagements à envisager et d'estimer le coût de ces travaux par un chiffrage de type APS (Avant-Projet Sommaire).

Le Maire passe la parole à Monsieur Lanthier qui explicite le mode opératoire de son intervention qui a consisté en :

- Une visite complète de toutes les voiries objet du programme, y compris un reportage photographique.
- La réalisation d'une fiche « Etat des lieux » par voirie, avec si nécessaire un découpage par tronçon homogène.

- Une estimation du montant des travaux à réaliser
- Une réunion de présentation
- La remise du rapport

Il commente, rue par rue, l'état des voiries concernées, précise la nature des travaux à envisager, et en donne une estimation.

Après en avoir débattu, le conseil définira lors de l'élaboration du budget 2016, les priorités retenues.

### **COMPTE DE GESTION PROVISoire DE LA COMMUNE**

Le Maire indique au conseil que la Perception lui a transmis le compte de gestion provisoire de la commune.

La situation de la commune au 31 décembre 2015 fait apparaître un résultat global de 414 598,15 €.

Ce résultat intègre les investissements réalisés en 2015, à hauteur de 217 839,86 €, dont principalement le remboursement de l'emprunt pour un montant de 163 461 €.

Le Maire projette les tableaux du ministère des Finances analysant les comptes 2014 de Vandeuil et positionnant la commune par rapport aux communes de la même strate.

Ces éléments seront détaillés lors de la séance de conseil consacrée au vote des comptes administratif et de gestion 2015

### **LISTE DES MARCHES PUBLICS**

L'article 133 du code des marchés publics indique que la liste des marchés publics de l'année passée doit être publiée avant fin mars.

En 2015, le seul marché passé entrant dans cette publication concerne les travaux d'aménagement de la rue de Serzy et du parking de la salle, dans la tranche de 90 000 € à 5 185 999,99 €HT. Ce marché a été attribué à SOLOTRA, le 16 novembre 2015.

### **ECOLE INTERCOMMUNALE DE VANDEUIL**

Le Maire indique qu'il a assisté à une réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, qui avait l'intention de fermer une classe à l'école intercommunale de Vandeuil, compte tenu de la baisse prévisionnelle des effectifs. Il rappelle que les enfants des communes de Vandeuil, de Prouilly et de Montigny sont scolarisés dans ce pôle scolaire.

Les effectifs sont également en baisse à Jonchery.

Le Maire projette le tableau des effectifs des écoles maternelles et élémentaires.

Après discussion, l'Inspectrice a accepté de ne pas supprimer de poste à la rentrée de septembre 2016.

Toutefois, elle demande qu'une réflexion soit engagée sur la réorganisation des écoles en liaison avec la commune de Jonchery.

### **FREQUENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Le Maire indique que les statistiques de fréquentation du site de la commune montrent une fréquentation en augmentation des pages de ce site. Il projette le tableau des résultats dont on peut extraire les éléments suivants depuis la mise en route en juillet dernier :

#### **- Pour l'année 2015 :**

- o 1 059 visites, avec une montée progressive des contacts
- o Une pointe a été atteinte en septembre 2015 (165 contacts)
- o Le jour le plus fréquenté est le dimanche
- o Les heures les plus consultées sont 18 H et 9 H
- o Les pays concernés sont la France (en grande majorité), puis les Etats Unis et le Brésil.

- **En 2016**, en janvier, il y a eu 214 visites et en février 256 (au 19/02/2016).

### **PARTICIPATION CITOYENNE**

Le Maire indique au conseil que comme il en avait convenu lors de la dernière séance du conseil, il a proposé au commandant de la brigade les noms de référents pour la commune. Prochainement, le Major leur présentera précisément leur mission. Une signature d'une convention entre la commune, la gendarmerie et la Sous-préfecture aura lieu prochainement.

### **REUNION DU 25 MARS 2016**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, J.Daemers, C.Gérard, D. Mareigner, G.Novak, F. Servagnat

**Excusés** : R.Lefort, H.Fournaise, E. Griffon,

**Président** : F. Mourra, Maire

**Secrétaire**: G.Novak

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

### **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

Le Maire expose que Renée Lefort, actuellement deuxième adjoint, a lui adressé sa démission pour le 31 mars 2016 du poste d'adjoint pour raison de santé. Il exprime au nom du conseil sa reconnaissance pour cette mission qu'elle a accomplie pendant 8 ans et lui souhaite de recouvrer rapidement la santé. Elle restera conseillère municipale.

Il propose de procéder à l'élection de son remplaçant au poste de deuxième adjoint et rappelle que cette élection doit se dérouler au scrutin secret. Si nécessaire, il est prévu que trois

tours de scrutin aient lieu, les deux premiers, avec majorité absolue, le troisième sans majorité absolue. Le Maire fait appel aux candidats. Monsieur Dominique Mareigner présente sa candidature. Le Maire demande donc aux conseillers présents de mettre leur bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- 7 votants
- 7 suffrages trouvés dans l'urne
- 7 suffrages exprimés
- Monsieur Dominique Mareigner a obtenu 7 votes, soit la majorité absolue.

Le Maire déclare Monsieur Dominique Mareigner élu deuxième adjoint au Maire, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Comme le prévoit la loi, le conseil municipal, à l'unanimité décide

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> avril, les indemnités du 2<sup>ème</sup> adjoint, Mr Dominique Mareigner, au pourcentage de 6 % du montant de référence.
- de procéder automatiquement à la revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget

#### **COMPTE DE GESTION 2015**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes

sections budgétaires et budget annexes, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005, Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Résultat de l'exercice :**

Fonctionnement : 629 026,33 €

Investissement : - 214 428,18 €

Résultats cumulés : 414 598,15 €

Restes à réaliser (RAR) : 188 030 €

Résultats cumulés (avec RAR) : 226 568,15 €

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal, après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2015, procède à l'affectation des résultats.

#### **BUDGET PERISCOLAIRE**

Le Maire expose que lors de la dernière réunion de la commission périscolaire, il a été détaillé les comptes des activités périscolaires (cantine et garderie).

Il projette les détails des dépenses de fonctionnement réalisées qui s'élèvent à 92 898€ (pour 93 981 € prévus). Celles-ci intègrent les salaires des personnes encadrant les enfants.

La contribution de notre commune s'élève à 3 132 € (pour 3 766 € prévus, et 7 000 € budgétés par prudence).

Le coût de revient d'un repas est de 8,07 € par élève. Il est facturé 6,05 €.

Le coût de revient de l'heure de garderie est de 25,09 € par élève. Elle est facturée 24 €.

## TRAVAUX

### **Aménagement de la rue de Serzy et du parking :**

Les travaux du parking de la salle sont pratiquement terminés. Il reste le lampadaire d'éclairage public à poser. La signalisation au sol a été réalisée et le gazon des dalles du parking a été semé.

Les travaux de la route de Serzy se déroulent correctement. Toutefois, compte tenu des obligations de sécurité, il a fallu poser un poteau d'incendie rapidement pour ne pas ralentir ces travaux. Le coût est de 4 097 € HT.

### **Agenda de réalisation de travaux d'accessibilité :**

Le Maire expose qu'il a été contacté par la Sous-préfecture pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux. Il informe le conseil qu'il va faire appel aux services d'un cabinet spécialisé dans ce type d'intervention. Sont concernés par cette étude le cimetière et l'église.

Il a adressé à la DDT une attestation sur l'honneur concernant la conformité de la mairie et de la salle communale. En effet, les récents travaux d'aménagement de ces locaux avaient été avalisés par la commission d'accessibilité et avaient fait l'objet d'un permis de construire.

### **Programmation des futurs travaux :**

Le Maire explique que lors du prochain conseil, il faudra voter le budget primitif. Aussi, il est nécessaire de choisir et retenir les investissements à envisager.

Après en avoir débattu, le conseil décide d'inscrire prioritairement l'aménagement de la place du village. Une étude sera lancée prochainement.

Le diagnostic des voiries communales exposé lors du dernier conseil permettra de dresser un programme complémentaire des aménagements à réaliser dans les prochaines années.

### **RELAIS D'INFORMATION SERVICE**

Le Maire donne lecture du courrier adressé par le Conseil Départemental au sujet du relais d'information Service installé près de l'école intercommunale.

Le Conseil Départemental a décidé de le détruire, sauf si la commune en reprend la propriété et l'entretien.

Le conseil déplore cette décision, d'autant plus que la commune avait toujours entretenu et réparé, et maintenu en bon état cet équipement.

Aussi, à l'unanimité, le conseil décide d'accepter de reprendre la propriété à titre gratuit de ce mobilier.

## REUNION DU 13 AVRIL 2016

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, J.Daemers, C.Gérard, G.Novak.

**Excusés** : R.Lefort, H.Fournaise, E. Griffon, F. Servagnat

**Président** : F. Mourra, Maire

**Secrétaire**: D.Mareigner

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

### **BUDGET PRIMITIF 2016**

Après lecture détaillée et délibération, le conseil municipal adopte et vote le budget primitif de l'exercice 2016, proposé par le Maire, arrêté et équilibré, en recettes comme en dépenses, aux sommes suivantes :

Section d'investissement : 612 358 euros

Section de fonctionnement : 540 227 euros

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Sur proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition des contributions directes, en ce qui concerne la part communale, pour l'année 2016, à savoir :

Taxe d'habitation : 9,84 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,70 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10,44 %

Contribution Foncière des Entreprises : 8,16 %

### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIES**

La Commune de VANDEUIL a souhaité engager une réflexion sur la rénovation de son patrimoine routier.

A ce titre, et afin de disposer d'un outil d'aide à la décision et à la programmation, la commune a fait réaliser au préalable un diagnostic des voiries sur son territoire, par le cabinet CEREG.

L'objectif est maintenant d'établir un état des lieux des voiries existantes et un programme de réhabilitation de voirie, avec chiffrage type APS et d'en décider une programmation pour les années à venir.

Chaque rue a fait l'objet :

- D'une visite complète, y compris réalisation d'un reportage photographique.
- D'une fiche « diagnostic », avec découpage en tronçon homogène, accompagnée d'un plan de localisation ;
- D'un programme de travaux de réhabilitation à prévoir par voirie, en

respectant le découpage en tronçon homogène appliqué dans le diagnostic ;

- D'une estimation du montant des travaux à réaliser par tronçon de voirie.

Après l'exposé du diagnostic réalisé et après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité, retient la programmation suivante :

- Année 2016 : Aménagement de la place du village (prévue pour 200 000 € TTC au BP 2016 voté) et réalisation du diagnostic d'accessibilité demandé par la Sous-Préfecture.
- Année 2017 : Route de Serzy (tronçon 1) : 70 000 € HT
- Année 2018 : Rue de Sachs : 75 000 € HT (correspondant à la part de la commune, (L'autre partie étant de la compétence de Jonchery sur Vesle)
- Année 2019 : Route de Serzy (tronçon 2) : 70 000 € HT
- Année 2020 : Rue de la terre sodée (tronçons 1, 2 et 3) : 40 000 € HT

Après discussion, le conseil décide de confier l'étude d'aménagement de la place et du diagnostic d'accessibilité concernant le cimetière et de l'église au cabinet SR2Ingénierie.

#### **PARTICIPATION CITOYENNE**

Le Maire indique au conseil que la signature de la convention avec la gendarmerie aura lieu le 11 mai, en présence de la Sous-Préfète.

#### **REUNION DU 26 MAI 2016**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, J.Daemers, C.Gérard, E. Griffon, G.Novak.

**Excusés** : R.Lefort, H.Fournaise, F. Servagnat

**Président** : F. Mourra, Maire

**Secrétaire**: E.Griffon

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

#### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LES ERP DE LA COMMUNE**

Le Maire informe le conseil Municipal que le Décret no 2014-1327 introduit une nouvelle notion importante d'attestation d'accessibilité. En effet, le propriétaire d'un établissement ou d'une installation soumis à l'obligation d'accessibilité est responsable de la transmission de l'attestation d'accessibilité ou du dépôt de la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée concernant cet établissement ou installation.

Afin de respecter les dispositions dudit décret, le Maire précise que les prestations suivantes ont été effectuées :

- L'état des lieux et le traitement des données accessibilité,
- L'établissement d'une synthèse intégrant les données patrimoniales,
- La définition d'une stratégie de mise en accessibilité,
- L'élaboration du programme de travaux avec échancier
- L'identification des demandes de dérogations éventuelles avec une argumentation
- La formalisation de l'Ad'AP pour dépôt en Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda et l'autorise à signer tous les documents afférents.

Le Maire explique que la mission confiée au cabinet S2RI a permis de réaliser le diagnostic et l'état des lieux des deux établissements recevant du public dans la commune, à savoir l'église et le cimetière. La salle étant de réalisation récente est conforme à l'accessibilité des handicapés.

L'estimation des travaux nécessaires à adapter l'église s'élève à 6 680 € HT et celle de l'aménagement du cimetière à 35 180 € HT, qui intègre la réalisation d'allées nécessaires à l'accès à l'espace disponible (extension et columbarium)

En ce qui concerne l'église, une demande de dérogation sera déposée.

#### **ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Le Maire projette les éléments des comptes réalisés et des budgets des activités périscolaires (cantine et garderie), offertes aux enfants de Montigny, Prouilly et Vandeuil fréquentant l'école intercommunale de Vandeuil.

#### **Comptes :**

Le total du fonctionnement s'élève à 91 175 € (pour une prévision de 93 981 €)

La part restant à la charge des 3 communes est de 23 188 € (pour une prévision de 27 481 €)

La contribution de Vandeuil est de 3 899 € (pour une prévision de 4 932 €)

#### **Budget prévisionnel :**

Compte tenu de la baisse des effectifs (105 élèves au lieu de 112 l'année précédente), les charges fixes étant constantes, le coût par élève est en hausse.

- Le total du fonctionnement prévu est de 100 581 €
- La contribution des communes est évaluée à 30 314 €, dont 5 579 € pour Vandeuil

- Les tarifs pour les enfants de ces 3 villages seront les suivant :
  - o 6,20 € pour un repas
  - o 2,40 € pour l'heure de garderie
  - o 0,80 € pour le goûter

Ces tarifs sont sensiblement identiques à ceux pratiqués à Jonchery, dans le cadre de l'AFR.

#### **ANIMATION SCOLAIRE : « EAUDITIVES »**

Le Maire donne le détail de la journée du dimanche 19 juin, au cours de laquelle se dérouleront des animations organisées par la directrice de l'école intercommunale de Vandeuil autour du thème de l'eau. La journée débutera à Vandeuil, aménagée en plage, avec les prestations des élèves, des musiciens et un pique-nique ouvert à tous. Elle se poursuivra à Montigny, autour des lavoirs, d'un parcours et d'un conteur. Elle s'achèvera à Prouilly avec un apéritif et un concert. La participation de chaque commune est de 150 €.

#### **TRAVAUX**

##### ***Aménagement de la rue de Serzy et du parking :***

Les travaux sont achevés. La réception aura lieu dès que les gravillons auront été compactés et les abords balayés.

##### ***Aménagement de la place :***

Le Maire informe le conseil du début de la réflexion engagée pour ces futurs travaux. Le cabinet retenu a commencé à travailler sur les plans, et proposera plusieurs scénarios. Des contacts ont été pris avec les propriétaires concernés pour connaître leurs points de vue à ce sujet.

#### **PARTICIPATION CITOYENNE**

Le Maire indique au conseil que la signature de la convention avec la gendarmerie a eu lieu le 11 mai, en présence de la Sous-Préfète et du commandant d'escadron de Reims.

Les référents étaient présents à cette manifestation.

#### **CREATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

Le Maire explique qu'il participe à de nombreuses réunions de concertation et de réflexion dans le cadre de la future Communauté Urbaine. Il a adressé les documents présentés lors de ces rencontres et se tient à la disposition des conseillers qui souhaiteraient des explications.

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA GARENNE**

Le Maire expose à l'assemblée que la loi du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », pour Nouvelle

Organisation Territoriale de la République, dernier volet de la réforme territoriale engagée en 2014, a pour objectif affiché de rationaliser l'organisation administrative et institutionnelle dans les territoires, tout en permettant un meilleur exercice des compétences et des missions qui sont dévolues, de par la loi, aux collectivités territoriales, comme aux échelons déconcentrés de l'Etat sans méconnaître, pour les uns et les autres, la nécessité nationale, de rationaliser les coûts de fonctionnement et d'intégrer les projets d'investissement dans une logique de territoires plus étendus, dans un contexte budgétaire contraint par la perspective du respect des critères de convergence que la France devra respecter à très court terme avec un déficit public à 3% du PIB.

Prolongeant la loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014, la loi NOTRe, entre autres objectifs, prévoit également d'améliorer l'organisation territoriale, en incitant les regroupements de collectivités à fiscalité propre. Afin de préfigurer les contours de ce que pourront être ces regroupements, la loi prescrit pour le 31 mars 2016 au plus tard, l'établissement d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Un projet de schéma doit donc être établi au plus tard le 31 octobre 2015 pour respecter les délais de consultation.

Ainsi, après sa présentation à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le projet de schéma a été transmis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements de coopération intercommunale (EPCI), de même qu'aux syndicats concernés, dont le SIEG fait partie.

Les collectivités doivent se prononcer dans les 75 jours qui suivent la transmission du projet de schéma. A défaut d'avis rendu dans ce délai, leur délibération sera réputée favorable.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, ainsi que l'ensemble des avis des collectivités consultées, seront transmis pour avis à la commission départementale de coopération intercommunale.

Le Maire précise ensuite que le projet de Schéma Départemental préconise « la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne » (page 31), Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale les 7, 18 et 25 mars 2016.

Compte tenu de tous ces éléments, le Maire propose donc aux membres du Conseil de donner leur avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet et refuse à l'unanimité la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne aux motifs suivants :

- La commune souhaite garder ce service de proximité
- La commune est représentée dans cette collectivité par deux délégués référents
- Les contrats d'affermage sont en cours jusque fin 2018
- Le maintien du prix de l'eau et la maîtrise des dépenses
- Le plan de renouvellement des canalisations du réseau
- La continuité des plans d'action pour la protection de la ressource et la qualité de l'eau.

#### REUNION DU 8 JUILLET 2016

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, J.Daemers H. Fournaise, E. Griffon, G.Novak.

**Excusés** : R.Lefort, C.Gérard, F. Servagnat

**Président** : F. Mourra, Maire

**Secrétaire**: E.Griffon

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

#### AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LES ERP DE LA COMMUNE

Le Maire informe le conseil Municipal que la mission confiée au cabinet S2RI a permis de réaliser le diagnostic et l'état des lieux des deux établissements recevant du public dans la commune, à savoir l'église et le cimetière, comme cela avait été décidé lors des dernières réunions de conseil.

Le dossier a été transmis à la Sous-Préfecture et étudié en commission.

Dès l'accord de la commission, le projet concernant le cimetière sera élaboré et une demande de dérogation sera demandée pour l'église.

#### TRAVAUX

##### **Réception des travaux d'aménagement de la rue de Serzy et du parking de la salle**

Le Maire indique au conseil que la réception de ces travaux a eu lieu en présence du maître d'œuvre et de l'entreprise SOLOTRA. Deux réserves ont été

mentionnées, concernant d'une part les rives de l'enduisage de la rue de Serzy et d'autre part les affaissements du parking sur la partie engazonnée. L'entreprise reprendra ces malfaçons.

##### **Aménagement de la place :**

Suite à la dernière réunion de conseil, le Maire informe qu'il poursuit les contacts avec les propriétaires concernés (coopérative et propriétaire de la maison).

#### DECISIONS MODIFICATIVES

Le Maire indique que la perceptrice demande la régularisation d'écritures internes. Le conseil, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement des crédits demandés, sur le budget 2016.

#### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

##### **Modification des statuts de la Communauté de Communes (compétence assainissement non collectif – réhabilitation)**

Le Maire expose que le conseil communautaire a approuvé, à la majorité des voix, lors de sa séance du 10 juin 2016, la modification des statuts de la communauté de communes. Il s'agit de compléter les missions dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif par la prise de compétence « Réhabilitation »

Considérant l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5214-16 et suivants, L5211-1 et suivants et plus particulièrement l'article L 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle,

Vu le projet de statuts modifiés,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle, tels que ci-annexés.
- de transmettre à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle la présente délibération.

##### **Contrôle des installations d'assainissement non collectif**

Le Maire expose au conseil qu'il a reçu la réponse à sa question posée lors d'un conseil de communauté de communes au sujet du contrôle des installations d'assainissement non collectif.

« Pour faire suite à votre interrogation concernant les suites à donner aux diagnostics vente lors du Conseil Communautaire du 11 juin 2016, je vous confirme les points suivants :

- ✚ La réglementation impose la réalisation d'un contrôle diagnostic de la filière

d'assainissement non collectif en cas de vente de bien immobilier. Si ce contrôle est non conforme, alors le futur propriétaire aura un an, suite à la signature de son acte de vente, pour remettre aux normes son installation.

✚ Jusqu'au 11 juin 2016, le suivi de ces contrôles non conformes n'était pas réalisé. Il l'est désormais.

✚ De façon à assurer ces contrôles, les communes devront informer la Communauté de Communes du nom du nouveau propriétaire.

✚ La procédure est la suivante (uniquement en cas de filière non conforme) :

Information par la commune du changement de propriétaire et son adresse



La Communauté de Communes transmet au nouveau propriétaire la procédure de réalisation d'une filière d'assainissement non collectif (transmission du formulaire et de ses annexes puis contrôle de conception implantation)



Dans un délai d'un an, la Communauté de Communes vérifie la conformité de la nouvelle installation (contrôle de bonne exécution)



Si le particulier n'a pas effectué les travaux, suite à une relance restée sans suite, la Communauté de Communes informe la commune pour que le Maire puisse exercer son rôle de Police de l'Assainissement. »

En ce qui concerne les contrôles « diagnostics » d'assainissement non collectif des autres habitations, la Communauté de Communes a adressé un mail avertissant que cette opération allait se dérouler prochainement sur un mois. Elle demande le listing des propriétaires et locataires en assainissement non collectif sur le village.

Après discussion, le conseil décide de ne coopérer à ces opérations que lorsque la compétence « réhabilitation » sera effective et que plusieurs dossiers seront financés.

## **RAPPORT ANNUEL 2015 DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'EAU**

Comme chaque année, le Maire expose le rapport 2015 du délégué chargé par le Syndicat des eaux de la Garenne de gérer la distribution d'eau potable dans 18 communes de notre secteur.

Les analyses de l'eau distribuée dans le village sont correctes. Le Maire signale que la recherche d'une solution évitant le rejet des eaux non utilisées et non polluées du laboratoire ALK dans la station d'épuration de Jonchery est toujours à l'étude. La police de l'eau est associée à cette réflexion.

Le conseil prend acte de cette présentation du rapport de l'année 2015. Le rapport sera mis en ligne sur le site de la commune.

## **RAPPORT ANNUEL 2015 DU SYCOMORE**

Le Maire projette les éléments du rapport de l'année 2015 adressé par le SYCOMORE, syndicat chargé du ramassage et du traitement des ordures ménagères de 67 communes, dont notre village.

Ce rapport est disponible en mairie et montre une bonne maîtrise financière du service puisque que le coût annuel par habitant est passé de 93,34 € en 2007 à 93,31 € en 2015.

Le conseil prend acte de cette présentation du rapport de l'année 2015. Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Lors de la dernière réunion publique destinée aux personnes publiques associées, la représentante de la DDT a exposé ses remarques concernant le périmètre de protection du captage, la prise en compte des zones dites humides et le schéma régional de cohérence écologique. Celles-ci remettent en cause sérieusement l'affectation des zones constructibles dans la commune.

Après débat au conseil, une prochaine réunion sera programmée avec l'agence d'urbanisme pour réfléchir aux réponses à apporter à ces commentaires.

*Tous les documents concernant l'état d'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du village sont disponibles sur le site de la commune : [www.vandeuil.fr](http://www.vandeuil.fr)*

# *Les travaux d'aménagement de la rue de Serzy*



*Les travaux de préparation*

*La pose des caniveaux*



*Les réunions de chantier*

*Le coulage des bordures*



# *Vandeuil, village fleuri*



*Les plantations*



*Le marché aux fleurs*

## *La participation citoyenne*



*La mise en place de la démarche citoyenne a été officialisée par la signature d'une convention tripartite entre Christophe Husson, Chef d'escadron de Reims, Valérie Hatsch, Sous-préfète et François Mourra, Maire, en présence du Major Franck Dedecker*



*Animations*

*Vie locale*



## *Le carnaval à Vandeuil*



## *La remise des dictionnaires*



*Les enfants de l'école intercommunale de Vandeuil qui passent en sixième*



*Les heureux élus de Vandeuil : Alexi Possémé, Clémence Mollès, Théo Maillard et Garance Griffon avec Casarie, la directrice et Rodolphe, leur professeur.*

# *Autour de l'eau, thème choisi par l'école intercommunale de Vandeuil*



*La place transformée en plage*

*La visite du château d'eau*



*Les animations*



# *La kermesse*



## *Spectacles chorégraphiques et chorales*



*13 juillet*



*L'orchestre*

*Le pique-nique*



*Retrouvez les événements communaux et toutes les informations utiles sur le site de la commune : [www.vandeuil.fr](http://www.vandeuil.fr)*







